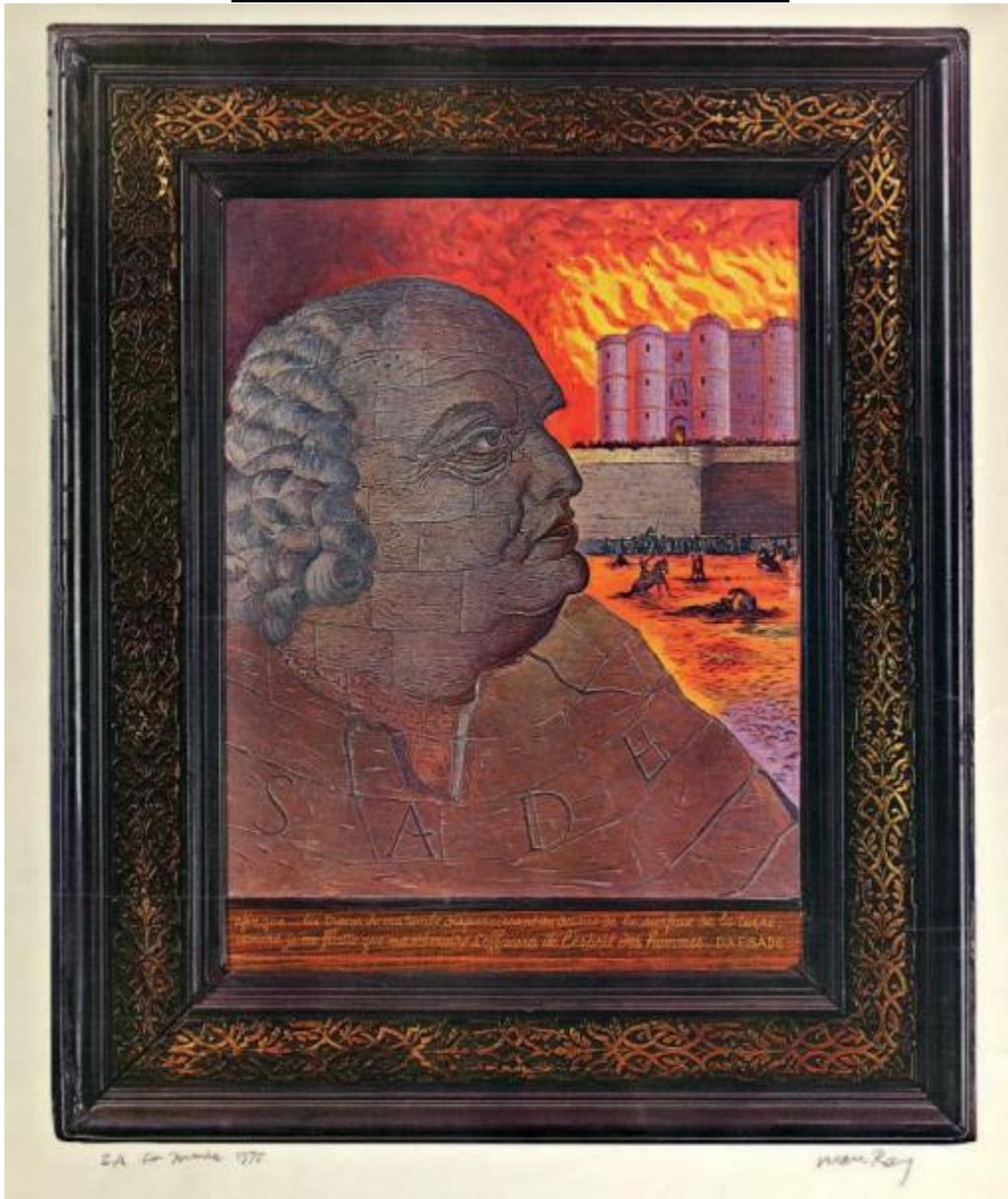


L'art doit-il être moral ?



De l'interdiction de représenter des corps nus pour mettre en valeur leur beauté durant le Moyen-Âge au Piss Christ d'Andres Serrano (1987, 2011), de Gargantua (1534) aux procès d'outrage aux bonnes mœurs de Madame Bovary et des Fleurs du Mal (tous deux de 1857), de Marcel Duchamp à la Merda d'Artista (1961) de Manzoni, des actionnistes viennois à l'ambigu Tree (2014) de Paul MacCarthy place Vendôme, l'œuvre d'art a toujours choqué, scandalisé, et on l'a toujours attaquée pour une atteinte à la morale. Immorale parce que montrant des nus ou parlant crûment hier, immorale parce que raciste, sexiste ou homophobe aujourd'hui, la création artistique a déchaîné les foudres de tous, en tous temps, pour tous motifs. Et, à chaque accusation, souvent directement transformée en condamnation, la raison invoquée est la même et conduit à une immixtion dans la vie d'autrui : en voulant *protéger* cet Autrui de la débauche décadente ou bien d'une « incitation à la haine » justifiée ou non. À cela s'ajoutent les boycotts contre les artistes, morts ou vivants, et leurs œuvres, même lorsqu'elles sont moralement neutres, et qu'elles n'exposent pas les idéaux de l'artiste.

Est-ce donc la fin de *l'art pour l'art*, que Théophile Gautier avait théorisé et qui s'abstenait de toute fonction utile, didactique ou... morale, au profit d'une création se pliant

aux préceptes sociétaux, politiques et, donc, moraux ? Assiste-t-on à la naissance d'une nouvelle forme de censure ? Est-elle nécessaire ou bien futile, rend-elle service ou tue-t-elle les libertés ? N'est-on toutefois pas en présence d'un *crime imaginaire* ? Toutes ces interrogations n'en formulent au final qu'une et une seule : l'art doit-il être moral ? S'interroger sur la moralisation ou non de l'art, controverse ô combien brûlante depuis des siècles, implique tout d'abord de voir que, oui, l'art se doit d'être moral et que cela l'assainirait, le déferait de cette image l'assimilant à une des *figures du mal*, selon le mot de Gérard Bronner, contemporaines qui ont remplacé les monstres et les sorcières dans notre imaginaire collectif. Cependant, il faut également remarquer que ce concept de moralisation de l'art équivaldrait à un viol de nos libertés, de notre vie privée et, plus encore de notre culture. Enfin, la question se doit d'être dépassée pour arriver à un constat clair et net : un art ouvertement moral ou une moralisation forcée de celui-ci signifierait son assassinat en bonne et due forme. Le tout avec l'aide de l'interview croisée de la philosophe Carole Talon-Hugon et de la sociologue Violaine Roussel publiée dans les colonnes du *Monde* le 12 octobre 2019.

L'un des principaux arguments proposés pour une moralisation de l'art est que celui-ci peut être dangereux. Le premier argument qui corroborerait cette théorie est généralement celui des « incitations à la haine », brandi à tout va, à tort ou à raison. Lorsqu'une œuvre d'art est un appel au meurtre et à l'assassinat d'une communauté ou d'une personne en particulier, elle se doit naturellement d'être condamnée par la loi comme par le public. Les travaux, des photomontages pour la plupart, du Suédois Dan Park étaient effectivement des crimes racistes plus que des travaux d'art, et risquaient de mettre en danger notamment les Noirs, qu'il insultait allègrement (*Not only niggers have dreams*, avec une photographie d'Adolf Hitler est un exemple au milieu de beaucoup d'autres déchets de ce personnage), les Tziganes ou plus généralement les étrangers et n'avaient aucune raison d'être exposés dans une galerie d'art comme cela a été fait à Malmö. De même, les incitations à la haine contre la police (au-delà des simples *nique la police*) présentes dans des morceaux de rap dont c'est l'unique but ou la fresque de *street art* grenobloise de 2016 montrant deux CRS en train de matraquer la République sous les traits de Marianne ne sont pas acceptables. On doit introduire de la morale dans ces travaux, qui sont à l'extrême limite de l'art ou de la création artistique, cela ne fait aucun doute. Il ne s'agit plus, alors, de se demander si l'art *doit* être moral. Il *se doit de l'être*.

Dans son dernier ouvrage, L'Art sous contrôle. Nouvel agenda sociétal et censures militantes (PUF), Carole Talon-Hugon estime que l'art a pris depuis plusieurs années un *tournant moralisateur*, qu'elle n'encourage ni ne dénonce, mais analyse seulement sous le prisme d'un *changement des finalités assignées à l'art*. Expliquer pourquoi ce tournant peut être sain pour l'art suppose tout d'abord d'évoquer l'évidente notion d'engagement dans l'art. Depuis Voltaire et L'Affaire Calas, en 1761, et encore pourrions-nous remonter un peu plus loin avec L'Esprit des Lois (1748) de Montesquieu, la figure de l'intellectuel, de l'artiste engagé fait partie intégrante de notre culture, française plus particulièrement. Suivront, pour la littérature Hugo avec Les Misérables (1862), Zola avec « J'accuse » (1898), Sartre avec Qu'est-ce que la littérature ? (1948), Camus et son « Discours de Suède » (1957), et tant d'autres antérieurs et postérieurs. De même en peinture et en musique, dès, respectivement, Goya et Beethoven, desquels suivront une kyrielle d'exemples qu'il n'est pas la peine d'énumérer ici. Mais jusqu'au XX^{ème} siècle, l'art engagé était généralement immédiatement lié à son artiste, ou bien au groupe d'artistes qui présentait l'œuvre : l'on parlait donc plus d'artiste engagé que d'art engagé. Si c'est encore le cas aujourd'hui, notamment dans la chanson – où l'on s'engage plus par intérêt pécuniaire que par conviction, mais ce n'est pas

notre débat –, Mme Talon-Hugon note que le XXI^{ème} a vu proliférer *des œuvres qui affichent de façon explicite des intentions de type moral*. Plus que l'artiste, qui s'efface alors souvent derrière ses causes, allant jusqu'à user d'un pseudonyme, les œuvres (et leur engagement) sont ce qui doit importer le plus, *a fortiori* dans la mesure où elles endossent une position revendicatrice pour servir des causes sociétales – le genre, la race, l'orientation sexuelle ou le devenir de la planète. Ainsi, alors que l'artiste pouvait éclipser son propos par sa personnalité, tels les intellectuels du siècle dernier, c'est, au III^{ème} millénaire, le message que délivre l'œuvre qui est primordial. Quitte à être choquant ou dérangeant (mais pas trop) dans son contenu. L'édition 2018 du Festival d'Avignon, par exemple, était consacré au genre, avec pour noyau gravitationnel la pièce Trans (Més Enllà) de David Ruiz, qui mettait en scène des personnes trans témoignant de leur parcours, explique la philosophe. Elle évoque encore l'exposition « *Mademoiselle* », du Centre régional d'art contemporain de Sète, toute entière consacrée à la cause féministe, ou la *Manifesta de Palerme, dédiée à l'écologie* : autant d'exemples qui témoignent que l'art, par son engagement ou son soutien à des causes importantes, peut faire preuve de moralité et que l'on peut étendre cette moralisation à l'ensemble de ses domaines et discours.

De l'engagement au militantisme, il n'y a qu'un pas, petit, et volontiers franchi ces (deux) dernières décennies. En effet, face à un monde politique à qui l'on accorde de moins en moins sa confiance, nombreux sont ceux à considérer que l'Art doit prendre le rôle de ce phare moral qu'était censée être la politique. Quoi de mieux, en effet, que l'Art, qui touche moult citoyens, pour sensibiliser ceux-ci à des causes morales importantes ? C'est ce que dénote Violaine Roussel, qui appose une approche sociologique (un *point de vue normatif*, pour la citer) à la réflexion de Carole Talon-Hugon. En effet, ce que connaît l'Art actuellement n'est pas un tournant moralisateur mais à une transformation des interactions entre engagement civique et création artistique qui s'expliquerait bien par un contexte particulier lié à la crise de légitimité de la politique comme profession. Et cette volonté de supplanter la politique par l'Art dans est particulièrement récente : aux États-Unis, dans les années 2000 encore, s'engager dans sa pratique artistique contre la guerre en Irak par exemple était très mal vu, comme le constatent ses recherches et ses livres (Art et contestation aux États-Unis (PUF), ou Art vs war. Les artistes américains contre la guerre en Irak (Presses de Sciences Po)). Dans le monde du cinéma notamment – mais pas que –, ceux qui avaient pu prendre position contre l'intervention étatsunienne en Irak avaient payé le prix de cet engagement en termes de carrière ; il leur était également reproché un manque de professionnalisme et la qualité esthétique de leur travail était [remise] en cause, forçant les artistes à faire une dichotomie concrète entre leurs activités militantes et créatrices. Aujourd'hui il en est autrement, et la tendance à la différenciation des activités est beaucoup moins marquée, note Mme Roussel, et les mobilisations d'artistes contre Donald Trump sont pour cela un excellent exemple. À partir de la campagne électorale de 2016, puis tout au long de son (premier ?) mandat, le monopole que les professionnels de la politique ont pu revendiquer sur le rôle de porte-parole de la population a été profondément remis en cause, amenant ainsi à une remise en cause de l'idée de l'artiste « en marge » de la société. Pour la sociologue, les artistes se sont mis à occuper une place plus importante qu'auparavant dans l'espace public, et à manifester plus explicitement leurs opinions politiques dans leurs œuvres, de manière à sensibiliser le mieux possible le public, le spectateur, l'auditeur à ses idées. Pour autant, selon elle, les finalités de l'art sont toujours les mêmes, il n'y a pas eu de changement de but, et l'artiste accorde toujours à la reconnaissance de ses pairs une très grande importance. Ainsi, de véritable transformation et de profonds changements, il n'est que dans le domaine politique qu'il s'en trouve, et les effets de la déspecialisation de celui-ci se ressentent sur le champ artistique.

Soigner la politique affaiblie et... amoral ? Ce peut en effet être une raison valable pour soutenir une moralisation de l'Art. Au demeurant, Carole Talon-Hugon ajoute à la réflexion de Violaine Roussel que, certes, la politique connaît une crise en tant que profession, mais qu'il faut souligner que l'Art aussi. Et ce, depuis les décennies de *dé-définition de l'Art*, concept théorisé par le critique d'art Harold Rosenberg, que nous connaissons : *les normes de valeur en art, c'est-à-dire les critères de qualité au nom desquels on pourrait juger de la réussite ou de l'échec d'une œuvre* ont disparu. De quoi faciliter grandement la tâche des moralisateurs de tous poils... Sauf que cela cache quelque chose d'inquiétant voire de pervers : *la valeur artistique étant devenue problématique, il n'est pas surprenant que la valeur éthique se substitue à elle. Il est plus difficile de se prononcer sur la réussite artistique d'une œuvre que d'affirmer que le bien est préférable au mal.* Mais on arrive alors à un piège pour le spectateur : le voilà empêché de dire du mal d'une œuvre qu'il trouve, selon des critères purement personnels et donc contraires à une doxa généralement hostile à l'individualité, esthétiquement repoussante, sous prétexte que celle-ci défend les minorités opprimé.e.s (écriture inclusive à dessein). Ce « piège » est-il bien moral ? Ne risque-t-il pas d'aboutir au renouveau d'une censure qui ne dirait pas son nom ? Est-elle déjà là ?

Le risque de la censure à laquelle on ouvrirait une porte, certes, mais la grande, avec le tapis rouge et les applaudissements est l'un des contre-arguments évidents dans le débat sur la moralisation de l'Art. D'autant plus que cette censure a déjà cours. Si elle n'est plus, du moins pour l'instant et officiellement, d'État, elle existe bien. Je ne parle pas de ce que certains appellent *censure* mais qui ne sont que de justes mesures pour éviter l'abus et la haine, les lois Gayssot déjà évoquées. Il est une censure bien plus pernicieuse, par son côté manichéen qui ostracise, sous les étiquettes, au mieux de « conservateurs », au pire de « défenseurs du patriarcat », d'« islamophobes », ou plus généralement de « réacs », quiconque ose donner un avis divergent de ce que dicte ladite censure, généralement au nom d'un combat contre « l'appropriation culturelle ». C'est ce que j'appellerai, pour reprendre les mots de l'avocat d'Éric Brion, premier « porc balancé », le *Tribunal du Tweet*. Ce Tribunal joue sur le buzz, et, en quelques likes, commentaires et *retweets*, une personne ou une œuvre, un fait historique ou un symbole se voient dénoncés et à jamais entachés, même si le Tweet originel était diffamatoire, non vérifié, soit, *in extenso*, faux. L'avènement dangereux de ce réseau de la pensée immédiate – plus encore que Facebook, dont les problèmes découlent surtout des groupes conspirationnistes ou autre négationnistes privés, ou Instagram, qui doit plutôt faire face à des comptes d'arnaque –, où chacun peut faire part de sa façon de penser, sans prendre en compte ce qui arrivera par la suite, remet plus que jamais en cause la moralisation de l'Art. Cette nouveauté dans les formes de censure est, pour Carole Talon-Hugon, l'un des trois facteurs dont la conjugaison fait la *spécificité de la situation actuelle*. Nous ne sommes effectivement plus dans une censure d'État, comme celle qui condamna Flaubert et Baudelaire, mais dans une censure *portée par des associations ou des groupes d'individus*, au *modus operandi* qui n'est plus le procès juridique, mais bien *la pétition, la tribune, ou la manifestation* (divers blocus, de cinéma ou de musées), *auxquelles les nouvelles technologies fournissent de nouvelles caisses de résonance*. Le deuxième facteur que la philosophe identifie comme étant responsable de la situation actuelle est la *multiplication préoccupante d'appels à la censure*, et de citer les plus récentes : la pièce Kanata de Robert Lepage, un montage de Neil Beloufa dans le cadre de son exposition *L'Ennemi de mon ennemi* au Palais de Tokyo, Printemps, l'installation d'Adel Abdessemed au MAC de Lyon, ou encore évidemment la mise en scène des Suppliantes d'Eschyle par Philippe Brunet. Les appels à la

censure pullulent et sont chaque jour un peu plus légion. Ce qui rend tout cela sérieux et inquiétant, c'est le troisième facteur : *la radicalité de ce type de critique*. Nous ne sommes plus dans un *moralisme « modéré »*, comme le souhaiterait Mme Talon-Hugon, un moralisme qui veut que *la valeur éthique d'une œuvre joue un rôle* dans la *valeur globale* d'une œuvre, et que cette valeur *doit légitimement entrer en compte* dans l'évaluation de l'œuvre en question : *on ne peut pas considérer que l'artisticité d'une œuvre l'immunise contre des contenus racistes ou sexistes [...] et qu'elle ne serait pas affectée par ces défauts moraux*. Le moralisme radical, lui, réduit l'œuvre à sa seule valeur morale, de sorte qu'une œuvre moralement fâcheuse *par un de ses aspects doit être censurée*. Tel est le point de vue de Carole Talon-Hugon. Violaine Roussel, en revanche, estime que les œuvres d'art ont toujours fait scandale dans le public, et que si l'explosion des réseaux sociaux et des nouvelles technologies ont contribué à exprimer plus (mieux ?) encore l'indignation générale avec le *rôle déterminant* qui leur a été progressivement attribué, aboutissant à une *effervescence [des] polémiques* qui peut *[surprendre]*, nous ne sommes pas pour autant en présence d'une *fragilisation du monde de l'art sous l'assaut du public*. Elle prend pour exemple les artistes, notamment du monde du cinéma donc, qu'elle a rencontré pour ses études. *Les campagnes menées sur le réseau Twitter intimidant, bien sûr*, explique-t-il, mais dans le monde de l'Art on redoute plus encore *que le gouvernement réduise au silence* les artistes – *surtout celui de Donald Trump*. Ce dernier, en effet, *a réduit les financements destinés au cinéma : il affirme que les fonds de soutien à la création et à l'art ne servent à rien*. Particulièrement *stigmatisants*, ces propos *dénient toute valeur symbolique au monde de l'art*. Nous n'assisterions donc pas à une censure de l'Art par une commission parajuridique « twittérienne » mais plutôt à une *forme d'atteinte à la liberté de création*, ce qui est totalement nouveau.

Se pose ensuite un nouveau problème. *Quid* de l'Art du passé ? Que dire de toiles peintes il y a plusieurs décennies voire siècles ? Prenons l'exemple de la toile de Balthus Thérèse rêvant, exposée à New York, puis à Madrid et à Bâle entre fin 2017 et début 2019. L'artiste d'origine polonaise Balthus a peint, entre 1936 et 1939, une dizaine de toiles représentant Thérèse Blanchard, alors âgée d'environ treize ans. L'une d'elles, Thérèse rêvant, représente la jeune fille, yeux fermés, lascivement assise sur une banquette, une jambe repliée, les bras croisés derrière la tête. On entrevoit sa culotte. Il est compréhensible que cette toile puisse mettre mal à l'aise, même si Balthus a toujours nié l'érotisation de Thérèse, préférant dénoncer là la vision perverse et biaisée du spectateur – d'ailleurs, il n'a jamais peint en présence de ses modèles, se limitant à de simples croquis dans son atelier. Reste que la composition est de qualité et que Balthus n'a jamais fait face à des accusations de pédophilie comme d'autres aujourd'hui. Pour autant, plus de douze mille personnes avaient accordé leur soutien à une pétition réclamant le retrait de cette œuvre du Metropolitan de New York. Elle n'avait, heureusement, pas abouti. Thérèse rêvant est problématique pour les moralisateurs, puisqu'elle ne fait que jouer sur les représentations, les conduisant à l'accuser de *crimes imaginaires* ; il y a *offense* et non *préjudice*, pour reprendre la distinction du philosophe Ruwen Ogien. Or l'offense est bien immatérielle, et surtout varie d'une personne l'autre, ce qui rend très difficile d'attaquer une œuvre, qui plus est du passé. Le passé, justement, est le nœud gordien des associations de militants pour une moralisation de l'Art. Car tout n'est pas aussi manichéen que ce qu'ils voudraient bien nous faire croire. Il est des œuvres partiellement immorales comme celle suscitée de Balthus mais dont l'auteur, n'était, semble-t-il, pas lui-même, ici pédophile, mais sinon raciste, antisémite, etc., et il en est d'autres qui peuvent être magnifiques ou révolutionnaires, d'un point de vue unilatéral, qu'on ne pourrait nier, mais qui défendent un propos odieux qui est aussi le point de vue de l'auteur : ainsi Naissance d'une Nation, de Griffith. Enfin il existe un troisième type

d'œuvres, celles dont on peut douter même de la qualification d'œuvres d'art, tels les pamphlets antisémites de Céline. Il est aisé de les distinguer et de les juger lorsqu'elles sont réalisées de nos jours ; mais comment appréhender celles du passé ? Décider de moraliser l'Art du passé, c'est faire, tout simplement, du révisionnisme. Faut-il censurer Le Portrait de Dorian Gray parce que Dorian parle en des termes ouvertement antisémites du personnage qui tient le théâtre où joue son aimée ? Non. Au XIX^{ème} siècle, être antisémite était hélas la norme et Wilde était loin d'être le plus virulent. Faut-il republier les pamphlets de Céline ? Oui, mais avec un appareil critique conséquent : ces textes ne feront plus de mal. Comme le notait Anastasia Colosimo lors de sa venue au lycée François Premier, on préférera à ces textes, surtout si publiés avec des commentaires et des notes, dans les milieux antisémites, des théories remplies de fautes d'orthographe sur Internet. De même Mein Kampf, dont la réédition est encore farouchement débattue en France, alors qu'ayant lieu en Allemagne même. Les acheteurs y sont, d'ailleurs, en grande majorité, des historiens. Faut-il enlever des bibliothèques Tintin au Congo ? Certainement pas. Les clichés, les stéréotypes éventuellement racistes qu'on y trouve sont, en comparaison de ce qui pouvait s'écrire à l'époque, très naïfs. Hergé n'est pas un immonde pamphlétaire raciste comme certains essaieraient de le faire croire.

Hergé : une transition idéale vers un nouveau point contre la moralisation de l'Art : moraliser l'Art, ce n'est pas moraliser l'artiste. L'amalgame est souvent fait entre ce que pense ou fait un artiste et l'ensemble de son œuvre, ou à l'inverse, entre ce que peut dire d'immoral une œuvre et l'artiste qui la fait. Pour ce deuxième cas gardons l'exemple d'Hergé : ouvrages retirés dans nombre de *children libraries* étatsuniennes, militants « antifa » collant des pastilles rouges sur Tintin au Congo dans des librairies françaises... Le dessinateur belge est en ce XXI^{ème} siècle bien vilipendé. Comme si l'on réduisait l'ensemble de ses œuvres et de ses combats à ce deuxième opus (premier colorisé). Pourtant Tintin en Amérique (1932) dénonce l'expropriation des Amérindiens et l'exploitation de leurs terres pour le pétrole, Le Lotus Bleu (1936) la colonisation de la Chine par les Japonais, Les Sept Boules de Cristal (1948) évoque dès les premières cases le cas de conscience que nous commençons à peine à avoir avec la possible restitution du patrimoine de pays colonisés ou simplement explorés (en l'occurrence des momies incas), et Coke en Stock (1958) a pour trame latente le trafic d'esclaves piégés alors qu'ils croyaient se rendre à La Mecque. Problème ô combien actuel aujourd'hui. On pourrait continuer longtemps ainsi, mais l'évidence est là : Hergé était visionnaire dans la défense ou la dénonciation de nombreux domaines, sur lesquels il prenait soin de beaucoup se documenter. Et pour ceux qui douteraient de la pertinence de cette digression dans un questionnement sur l'Art, rappelons que la bande dessinée est officiellement considérée comme le Neuvième Art. Revenons maintenant au premier cas d'amalgame : celui qui associe l'immoralité de l'artiste à l'ensemble de son œuvre. Woody Allen, par exemple, sur qui de graves soupçons de pédophilie pèsent, continue de faire des films, moralement neutres du point de vue d'une éventuelle pédocriminalité. De même pour Polanski, officiellement condamné, lui, et donc toujours en cavale, dont J'accuse, pourtant centré uniquement sur l'affaire Dreyfus, a déchaîné la colère de nombreux militants. C'est bien là la preuve du *moralisme intransigeant* que dénonce Carole Talon-Hugon. *Tout se passe comme si, par contamination, la malignité de l'homme se transmettait à son œuvre, et comme si la condamnation du premier réclamait celle de la seconde*, explique-t-elle. Violaine Roussel constate quant à elle que *Woody Allen a peu d'alliés à Hollywood et qu'il lui est maintenant très difficile de trouver un distributeur aux États-Unis, là où la France l'accueille à bras ouverts et où il ne rencontre que (très) peu de contestations. Signe évident pour elle de la différence des normes de codes et de jugements entre les deux pays.*

Restons un instant sur la figure de l'artiste immoral. Sans même évoquer ceux du passé, comme le fait la philosophe interviewée (qui cite alors Gauguin engrossant deux fillettes tahitiennes après avoir abandonné son foyer en France, Rimbaud se livrant au trafic d'armes en Éthiopie, Lewis Carroll ayant un penchant pour les très jeunes filles ou encore Villon magouillant dans des affaires de meurtre), il existe une idée assez répandue d'après laquelle on ne pourrait juger d'après des critères moraux ordinaires les génies. L'affaire Gabriel Matzneff, par exemple, est assez intéressante de ce point de vue là. Sous couvert de son prétendu génie artistique, l'homme a narré dans ses ouvrages, romans ou essais, ses relations sexuelles avec des *moins de seize ans*, pour reprendre le titre de l'un de ses livres. Ainsi l'écrivain alla-t-il de plateau de télévision en pétitions pour l'abaissement de la majorité sexuelle, de chroniques en interviews, adulé de toutes parts. Et cette admiration quasi générale (les voix se levant pour faire remarquer quoique ce soit étant étouffées par un milieu éditorial et littéraire hermétique) aurait sans doute duré jusqu'à la mort de celui qui est aujourd'hui octogénaire, si Vanessa Springora n'avait pas publié, à la fin de l'année 2019, Le Consentement. Pourtant, qu'est-ce donc qui différencie tant que ça le journal de Matzneff, qu'il a publié sous le nom de « Carnets noirs », de ceux du chirurgien gastroentérologue Joël Le Scouarnec, mis en examen l'an dernier pour viols de deux cents mineurs ? Le génie, la plume ? Est-ce parce que les textes et les dessins du chirurgien sont à vomir et que Matzneff dit les choses bien ? Non, il n'existe pas de « prescription géniale », due à un possible génie. Les œuvres moralement condamnables d'artistes qui le sont tout autant ne doivent pas être épargnées. Ni les unes ni les autres.

L'on ne doit donc pas moraliser l'Art. Les risques de censure, de révisionnisme, et d'amalgame avec l'artiste sont trop importants. Ne peut-on toutefois remarquer quelque chose d'autre ? L'Art, en réalité, ne *peut* pas se moraliser.

Comment, en effet, moraliser quelque chose d'aussi protéiforme, d'aussi indéfinissable que l'Art ? Quel Art moraliser ? On différenciait l'Art de la Technique par leurs fins : celle-ci devait être utile, et celui-là beau. Mais le beau n'a plus cours et quiconque tenterait d'en donner une définition s'expose aux foudres d'au moins un camp de moralisateurs. Par ailleurs, l'essor des nouvelles technologies a profondément bouleversé l'Art contemporain. Les séries, par exemple, peuvent-elles réclamer la définition d'œuvre d'art ? Selon Carole Talon-Hugon, les plates-formes comme Netflix, Amazon Prime ou Disney+ *ont ouvert un nouvel espace aux artistes qui ont des ambitions militantes*. Ainsi ces plateformes sont-elles vectrices du ciblage de *publics de niche* : *les réalisateurs peuvent tourner des films avec des Noirs à destination des Noirs, ou avec des personnes gays à destination des personnes gays, etc.* Cependant, la philosophe craint que l'innovation technique, *parce qu'elle crée des publics fragmentés, n'engendre aujourd'hui une balkanisation de la culture, et avec elle une segmentarisation de la société*. Un Art numérique et technologique avec pour fond de commerce la division, *[l'entretenant] et la [renforçant]*, ne peut avoir que des *effets pervers*. Violaine Roussel estime quant à elle que s'il y a en effet dans le monde du cinéma étatsunien *une volonté de défendre la diversité en produisant des œuvres mettant en scène certaines « communautés » et destinées à des publics composés de ces mêmes groupes*, nous n'assistons pas à une balkanisation mais plutôt à une *fragmentation*. L'Art numérique rend possible une *individualisation sans précédent*, dans le droit fil d'un phénomène déjà présent dans les années 1990, où *les chaînes de télévision du câble avaient déjà initié cette tendance en produisant des séries ou des films destinés aux adolescents ou à la communauté africaine-américaine*. Ainsi avec l'Art révolutionné par les plates-formes le

public se voit-il lui-même révolutionné, avec *un nouveau terme [...] apparu pour [le] désigner : l'utilisateur*. Hyperindividualisé, l'Art est donc de plus en plus remis en question, et moraliser quelque chose d'aussi indescriptible semble impossible. De surcroît, cette mise en avant, au centre, de l'utilisateur affaiblit *les intermédiaires qui faisaient naguère le lien entre les créateurs et le public, comme les critiques...* lesquels pourtant sont parfois les premiers à appeler de leurs vœux une moralisation de l'Art.

Moraliser l'Art soulève encore de nombreuses questions. Quelles règles morales adopter ? Ce qui était immoral il y a deux siècles ne l'est plus aujourd'hui (prenons l'homosexualité) et ce qui l'est aujourd'hui ne l'était pas il y a deux siècles (prenons le racisme). Les règles morales sont en perpétuelle évolution et censurer une œuvre actuelle au nom de critères invalides dans cent ans serait prendre le risque de faire disparaître un possible chef-d'œuvre. En découle la question suivante, que Violaine Roussel pose en conclusion de l'interview : *qui est socialement autorisé à la faire ?* Oui, quelle autorité, quelle institution, peut-elle s'ériger en gardienne du temple de la Morale Artistique ? L'Église hier, la LICRA (entre moult autres) aujourd'hui, quoi donc demain ? Impossible, à nouveau, de fixer des règles, un carcan précis qui définirait l'œuvre morale et son Grand Moralisateur.

En vérité, il n'y a pas de moralisation possible, car moraliser l'Art, c'est tuer l'Art. Tenter de l'enfermer, c'est tenter de l'assassiner. Forcer la présence d'un engagement dans la création artistique, c'est l'introduction d'un mode de pensée totalitaire visant à la contrôler. Rendre l'Art pour l'Art caduc, c'est faire fi de siècles d'autonomisation de l'Art. Plus que l'Art, c'est la Liberté qu'une moralisation de l'Art met en danger. La liberté individuelle de chacun, la liberté de penser. Si je n'ai pas envie de voir J'accuse parce que pèsent sur Polanski ces lourds soupçons de viol, je n'irai pas le voir. Mais c'est à moi de décider : qu'on ne vienne pas me dire que je suis un monstre qui cautionne la culture du viol si au contraire j'achète mon billet pour ce film. De même pour la lecture de Céline, etc. Laissons l'Art et les artistes décider eux-mêmes de l'avenir de la création artistique.

Louis RUBELLIN (TL1), le 3 février 2020